

**Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi**

**SÉANCE ORDINAIRE**

**DATE :** 18 novembre 2025

**HEURE :** 19 h 30

**LIEU :** Centre administratif de la MRC

---

**Sont présents :** BELLEFROID Martin, maire de Pike River  
BENOÎT Robert, maire de Sutton  
CHAMPAGNE Michelle, mairesse de Bromont  
CRANDALL Karen, mairesse de Saint-Armand  
DAGENAIS Lucie, mairesse de Freleighsburg  
DUBOIS Claude, maire de la Ville de Bedford  
DUNN Philippe, maire de Brigham  
DUPUIS Serge, maire d'East Farnham  
GARRICK RHICARD Tanya, mairesse de Stanbridge East  
GOYETTE Josée, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge  
LAFLAMME Denis, maire de Dunham  
MELCHIOR Patrick, maire de Farnham  
MILLER William, maire de Brome  
PATTERSON Lee, maire de Lac-Brome  
POULIN Vicky, mairesse de Sainte-Sabine  
SAMSON Pauline, représentante de Stanbridge Station  
SIMONEAU Jean, maire d'Abercorn  
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford  
TÉTREAULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge et préfet suppléant  
VAILLANCOURT Denis, maire de Bolton-Ouest

**Formant quorum** sous la présidence de Patrick Melchior jusqu'à l'élection du nouveau préfet et ensuite de Sylvie Beauregard, préfète et mairesse de Cowansville.

**Sont également présents :** Mélanie Thibault, directrice générale et greffière-trésorière, Nathalie Grimard, directrice générale adjointe, Éliane St-Pierre, adjointe exécutive à la direction générale, Sophie Chagnon, directrice générale adjointe du CLD, Pascale Berthiaume, directrice du service des finances et des technologies de l'information, ainsi que le greffier M<sup>e</sup> David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Élection du préfet
  - 3.1. Détermination de la durée du mandat du préfet, le cas échéant
  - 3.2. Nomination des officiers d'élections
  - 3.3. Règles si aucun candidat n'obtient la majorité absolue
  - 3.4. Détermination de la règle en cas d'égalité
  - 3.5. Mise en candidature
  - 3.6. Clôture des mises en candidature
  - 3.7. Présentation des candidats
  - 3.8. Élection
  - 3.9. Résultats
  - 3.10. Destruction des bulletins de vote
  - 3.11. Autorisation de signature des effets bancaires et autres documents officiels pour le préfet
4. Élection du préfet suppléant
  - 4.1. Détermination de la durée du mandat du préfet suppléant, le cas échéant
  - 4.2. Nomination des officiers d'élections
  - 4.3. Règles si aucun candidat n'obtient la majorité absolue
  - 4.4. Détermination de la règle en cas d'égalité
  - 4.5. Mise en candidature
  - 4.6. Clôture des mises en candidature
  - 4.7. Présentation des candidats
  - 4.8. Élection
  - 4.9. Résultats
  - 4.10. Destruction des bulletins de vote

**Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi**

- 4.11. Autorisation de signature des effets bancaires et autres documents officiels pour le préfet suppléant
5. Ouverture de comptes bancaires pour la Gestion des fonds de capital de développement
6. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2025
7. Actualités du CLD
  - 7.1. Dépôt du dernier rapport trimestriel des activités du CLD
  - 7.2. Intégration des employés du CLD de Brome-Missisquoi au groupe G006608-0231 du Régime de retraite des employés municipaux du Québec
8. Nomination au comité d'investissement commun du CLD
9. Transport collectif et adapté
  - 9.1. Adoption et autorisation de publication du rapport d'utilisation des sommes (FRR Volet 3 – Signature Innovation)
  - 9.2. Autorisation de signature – Entente relative à la surveillance d'une zone de correspondance à Cowansville (2025-2028)
  - 9.3. Demande d'aide financière 2025-2027 – Programme de soutien au transport adapté (PSTA)
  - 9.4. Fermeture du service de transport et de la mobilité de la MRC de Brome-Missisquoi pour la période des Fêtes (2025-2026)
10. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 28 octobre 2025
  - 10.1. Budget 2026 – Matières résiduelles
  - 10.2. Demande d'aide financière pour l'optimisation de l'écocentre régional par Zone-Éco
11. Comité consultatif d'aménagement
  - 11.1. Budget 2026 - Aménagement
12. Certificats de conformité – Comité consultatif d'aménagement du 14 octobre 2025 :
  - 12.1. Avis de conformité – Règlement 114-7-2025 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme – Ville de Sutton
  - 12.2. Avis de conformité – Règlement 115-21-2025 modifiant le règlement de zonage – Ville de Sutton
  - 12.3. Avis de conformité – Règlement 116-6-2025 modifiant le règlement de lotissement – Ville de Sutton
  - 12.4. Avis de conformité – Règlement 73-6-2025 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Ville de Sutton
13. Comité de gestion de l'eau
  - 13.1. Budget 2026 – Gestion de l'eau
14. Rapport du comité de l'évaluation du 29 novembre 2025
  - 14.1. Budget 2026 - Évaluation
15. Conclusion d'un contrat de gré à gré pour les licences, l'entretien et le soutien des applications de l'évaluation avec PG solutions pour l'année 2026
16. Rapport du comité alliance de la solidarité Brome-Missisquoi du 27 octobre 2025
  - 16.1. Octroi des fonds pour les projets de 2025
17. Rapport de la séance ordinaire du comité administratif du 5 novembre 2025
  - 17.1. Paiement au CLD du versement de la subvention 2025 du FRR – Volet 2
  - 17.2. Budget 2026 de la MRC
  - 17.3. Orientation en lien avec les comités
  - 17.4. Conclusion d'un contrat de gré à gré de licence et d'abonnement - Edilexpert (contrat ferme) avec Edilex inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028
  - 17.5. Dépôt d'une demande dans le cadre du PAVL pour le plan d'intervention sur le réseau routier local
18. Ajournement de la séance pour l'étude du budget, au besoin
19. Reprise de la séance, le cas échéant
20. Dépenses supplémentaires à autoriser par le conseil, le cas échéant
21. Adoption du budget 2026 de la MRC à la prochaine séance du 26 novembre 2025
22. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de novembre et décembre 2025
23. Correspondances
24. Questions diverses
  - 24.1. Ville de Sutton - Création d'une table de concertation
25. Deuxième période de questions du public
26. Levée de la séance

456-1125

**Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert, en retirant le point 15 de l'ordre du jour et en ajoutant le point « Municipalité de Freleighsburg – Demande d'appui – Traitement des eaux usées » au point 24.2.

**ADOPTÉ**

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Le conseil procède à la première période de questions du public.

**ÉLECTION DU PRÉFET**

*Mélanie Thibault, greffière-trésorière, préside la séance tant que le préfet n'a pas été élu conformément à l'article 210.26 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, RLRQ, c. O-9.*

**DÉTERMINATION DE LA DURÉE DU MANDAT DU PRÉFET, LE CAS ÉCHÉANT**

Le conseil tient l'élection du préfet conformément aux lettres patentes pour un mandat de quatre ans.

457-1125

**NOMINATION DES OFFICIERS D'ÉLECTIONS**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

De nommer Mélanie Thibault à titre de présidente d'élection ainsi que M<sup>e</sup> David Legrand à titre de secrétaire d'élection.

De nommer Nathalie Grimard et Éliane St-Pierre à titre de scrutateurs pour procéder à l'élection du préfet.

**ADOPTÉ**

**RÈGLES SI AUCUN CANDIDAT N'OBTIENT LA MAJORITÉ ABSOLUE**

La présidente d'élection Mélanie Thibault indique que si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à autant de tours de scrutin qu'il est nécessaire pour élire un préfet. Selon les règles qu'elle a établies à titre de greffière-trésorière, si aucune personne n'obtient la majorité absolue des voix (26 voix), le nombre de candidats diminuera, le cas échéant, à chaque tour, en retirant la personne qui aura obtenu le moins de voix, le tout, en conformité avec l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, RLRQ, c. O-9.

Le conseil peut prévoir dans quelles circonstances, en cas d'égalité en tête à la suite d'un tour de scrutin, on procède à un tirage au sort plutôt qu'à un autre tour.

458-1125

**DÉTERMINATION DE LA RÈGLE EN CAS D'ÉGALITÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU :**

Qu'en cas d'égalité en tête à la suite d'un tour de scrutin, l'on procède à un tirage au sort plutôt qu'à un autre tour.

**ADOPTÉ**

**Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi**

**MISE EN CANDIDATURE**

Gilles St-Jean propose la candidature de Sylvie Beauregard au poste de préfet.

Sylvie Beauregard accepte sa mise en candidature.

**459-1125**

**CLÔTURE DES MISES EN CANDIDATURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU :**

Que la présidente d'élection mette fin aux mises en candidature pour le poste de préfet.

**ADOPTÉ**

**RÉSULTATS**

La présidente d'élection, Mélanie Thibault, déclare élu par acclamation Sylvie Beauregard au poste de préfet pour un mandat de 4 ans.

*Sylvie Beauregard préside la séance.*

**460-1125**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES ET AUTRES DOCUMENTS OFFICIELS POUR LE PRÉFET**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser Sylvie Beauregard, préfète, à signer au nom et pour le compte de la MRC de Brome-Missisquoi, les chèques, les effets bancaires et tout autre document officiel.

**ADOPTÉ**

**ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT**

**DÉTERMINATION DE LA DURÉE DU MANDAT DU PRÉFET SUPPLÉANT, LE CAS ÉCHÉANT**

Le conseil tient l'élection du préfet suppléant conformément aux lettres patentes pour un mandat de quatre ans.

**461-1125**

**NOMINATION DES OFFICIERS D'ÉLECTIONS**

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
APPUYÉ PAR JOSÉE GOYETTE  
ET RÉSOLU :**

De nommer Mélanie Thibault à titre de présidente d'élection ainsi que M<sup>e</sup> David Legrand à titre de secrétaire d'élection.

De nommer Nathalie Grimard et Éliane St-Pierre à titre de scrutateurs pour procéder à l'élection du préfet suppléant.

**ADOPTÉ**

**Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi**

**RÈGLES SI AUCUN CANDIDAT N'OBTIENT LA MAJORITÉ ABSOLUE**

La présidente d'élection Mélanie Thibault indique que si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à autant de tours de scrutin qu'il est nécessaire pour élire un préfet suppléant. Selon les règles qu'elle a établies à titre de greffière-trésorière, si aucune personne n'obtient la majorité absolue des voix (26 voix), le nombre de candidats diminuera, le cas échéant, à chaque tour, en retirant la personne qui aura obtenu le moins de voix, le tout, en conformité avec l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, RLRQ, c. O-9.

Le conseil peut prévoir dans quelles circonstances, en cas d'égalité en tête à la suite d'un tour de scrutin, on procède à un tirage au sort plutôt qu'à un autre tour.

**462-1125**

**DÉTERMINATION DE LA RÈGLE EN CAS D'ÉGALITÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR LEE PATTERSON  
APPUYÉ PAR TANYA GARRICK RHICARD  
ET RÉSOLU :**

En cas d'égalité en tête à la suite d'un tour de scrutin, on procède à un tirage au sort plutôt qu'à un autre tour.

**ADOPTÉ**

**MISE EN CANDIDATURE**

Claude Dubois et Martin Bellefroid proposent la candidature de Daniel Tétreault au poste de préfet suppléant.

Robert Benoît et Michelle Champagne proposent la candidature de Lucie Dagenais au poste de préfet suppléant.

Daniel Tétreault accepte sa mise en candidature. Lucie Dagenais décline sa mise en candidature.

**463-1125**

**CLÔTURE DES MISES EN CANDIDATURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR KAREN CRANDALL  
APPUYÉ PAR TANYA GARRICK RHICARD  
ET RÉSOLU :**

Que la présidente d'élection mette fin aux mises en candidature pour le poste de préfet suppléant.

**ADOPTÉ**

**RÉSULTATS**

La présidente d'élection, Mélanie Thibault, déclare élu par acclamation Daniel Tétreault au poste de préfet suppléant pour un mandat de 4 ans.

**464-1125**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES ET AUTRES DOCUMENTS OFFICIELS POUR LE PRÉFET SUPPLÉANT**

**IL EST PROPOSÉ PAR SERGE DUPUIS  
APPUYÉ PAR VICKY POULIN  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser Daniel Tétreault, préfet suppléant, à signer au nom et pour le compte de la MRC de Brome-Missisquoi, les chèques, les effets bancaires et tout autre document officiel.

**ADOPTÉ**

**465-1125**

Modifiée par la résolution  
525-1225

**Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi**

**OUVERTURE DE COMPTES BANCAIRES POUR LA GESTION DES FONDS DE CAPITAL DE  
DÉVELOPPEMENT**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi (ci-après « la MRC ») et le Centre local de développement de Brome-Missisquoi (ci-après « le CLD ») ont conclu une entente visant la résiliation de la délégation de compétence en matière de développement économique et local, et que la MRC reprend dorénavant la gestion directe des activités et des fonds d'investissement précédemment administrés par le CLD;

**CONSIDÉRANT** que cette intégration nécessite l'ouverture de nouveaux comptes bancaires afin d'assurer la gestion distincte et rigoureuse des fonds d'investissement transférés à la MRC;

**CONSIDÉRANT** que ces comptes serviront respectivement à la gestion des fonds suivants :

1. Le **Fonds local d'investissement (FLI)**;
2. Le **Fonds local de solidarité (FLS)**;
3. Le **Fonds d'urgence (PAUPME)**;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR DENIS VAILLANCOURT**

**APPUYÉ PAR WILLIAM MILLER**

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser la création de trois comptes bancaires de type d'opération ainsi que trois comptes bancaires de type épargne supplémentaire distincts auprès de la Caisse Desjardins de la Porte-des-Cantons-de-l'Est, pour la gestion des fonds d'investissement mentionnés ci-dessus.

D'autoriser la directrice générale, Mélanie Thibault, et/ou la directrice du service des finances, Pascale Berthiaume, à signer tous les documents requis pour l'ouverture, la gestion et le fonctionnement de ces comptes.

D'autoriser la directrice générale, Mélanie Thibault, et/ou la directrice du service des finances, Pascale Berthiaume, à faire toute demande concernant la création de numéros d'organismes transmetteurs.

D'autoriser les transferts de sommes nécessaires provenant des fonds existants du CLD vers ces nouveaux comptes, conformément aux modalités prévues à la convention de résiliation intervenue entre la MRC et le CLD.

D'assurer le suivi comptable et administratif de ces fonds conformément aux exigences légales et aux politiques financières de la MRC.

Que les signataires autorisés à signer les effets bancaires de ces nouveaux comptes soient Mélanie Thibault, directrice générale, Nathalie Grimard, directrice générale adjointe, Sylvie Beauregard, préfète et Daniel Tétreault, préfet.

**ADOPTÉ**

**466-1125**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2025**

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR**

**APPUYÉ PAR LUCIE DAGENAIS**

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2025 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi**

**ACTUALITÉS DU CLD**

**DÉPÔT DU DERNIER RAPPORT TRIMESTRIEL DES ACTIVITÉS DU CLD**

Le dernier rapport trimestriel des activités du CLD est déposé au conseil.

**467-1125**

**INTÉGRATION DES EMPLOYÉS DU CLD DE BROME-MISSISQUOI AU GROUPE G006608-0231 DU REGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* a été adoptée par l'Assemblée nationale le 20 avril 2015;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Brome-Missisquoi et le CLD de Brome-Missisquoi ont signé une convention de résiliation le 14 octobre 2025 (résolution de la MRC de Brome-Missisquoi 354-0925 et résolution 5064-0925 du CLD de Brome-Missisquoi);

**CONSIDÉRANT** que le Centre local de développement de Brome-Missisquoi est un employeur parti au volet à cotisation déterminée du Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ), enregistré auprès de la Régie des rentes du Québec sous le numéro 32123;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Brome-Missisquoi est aussi un employeur partie au volet à cotisation déterminée du RREMQ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Brome-Missisquoi désire se substituer à titre d'employeur au régime de retraite au Centre local de développement de Brome-Missisquoi, afin que les employés visés puissent continuer à participer au RREMQ sans interruption de leur participation;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Brome-Missisquoi accepte d'assumer toute obligation du Centre local de développement de Brome-Missisquoi envers le RREMQ et ses participants actifs, non actifs ou retraités;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR VICKY POULIN  
ET RÉSOLU :**

Que la MRC de Brome-Missisquoi accepte de se substituer au Centre local de développement de Brome-Missisquoi à titre d'employeur parti au RREMQ à compter du 21 décembre 2025.

**ADOPTÉ**

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**468-1125**

**NOMINATION AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN DU CLD**

**CONSIDÉRANT** qu'un poste est actuellement vacant au sein du comité d'investissement commun;

**CONSIDÉRANT** que Marie-Josée Potvin possède le profil et l'expérience requis pour contribuer activement aux travaux dudit comité et que celle-ci a manifesté un intérêt marqué à s'y joindre;

**Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR KAREN CRANDALL  
APPUYÉ PAR TANYA GARRICK RHICARD  
ET RÉSOLU :**

De nommer Marie-Josée Potvin à titre de membre représentant le milieu socio-économique au sein du comité d'investissement commun.

**ADOPTÉ**

**TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF**

**469-1125**

**ADOPTION ET AUTORISATION DE PUBLICATION DU RAPPORT D'UTILISATION DES SOMMES (FRR VOLET 3 – SIGNATURE INNOVATION)**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Brome-Missisquoi doit produire un rapport d'utilisation des sommes versées dans le cadre du Fonds régions et ruralité, Volet 3 – Signature Innovation (LIMIT);

**CONSIDÉRANT** que ce rapport d'utilisation rend compte des dépenses effectuées conformément aux objectifs et modalités de l'entente conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**CONSIDÉRANT** qu'il est requis que le conseil de la MRC procède à l'adoption du rapport annuel et en autorise la publication sur le site internet de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JOSÉE GOYETTE  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAULT  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le rapport annuel d'utilisation des sommes dans le cadre du programme FRR Volet 3 – Signature Innovation (LIMIT).

D'autoriser la publication du rapport de dépenses dans le cadre du programme FRR-3 – Signature Innovation des MRC.

D'autoriser la directrice générale de la MRC de Brome-Missisquoi à signer et/ou à transmettre tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**470-1125**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA SURVEILLANCE D'UNE ZONE DE CORRESPONDANCE À COWANSVILLE (2025-2028)**

**CONSIDÉRANT** que la MRC, par l'entremise de sous-traitants, offre un service de transport adapté et collectif sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'une zone du stationnement située au 790, rue du Sud, à Cowansville, est utilisée à titre de zone de correspondance pour les besoins de ce service;

**CONSIDÉRANT** la nécessité, aux fins du service, qu'un lieu puisse être utilisé afin de permettre aux usagers de la MRC d'effectuer une correspondance d'un véhicule à un autre;

**CONSIDÉRANT** que les installations sanitaires de l'immeuble sont accessibles aux usagers en cas d'urgence;

**CONSIDÉRANT** que les usagers du transport adapté peuvent nécessiter, à l'occasion, une assistance particulière;

**Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi**

**CONSIDÉRANT** que l'organisme Pleins Rayons a pour mission de favoriser l'inclusion sociale et professionnelle de personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, et que plusieurs de ses participants utilisent également les services de transport de la MRC;

**CONSIDÉRANT** qu'un représentant de Pleins Rayons apporte un soutien ponctuel aux chauffeurs et aux usagers lors de situations nécessitant une assistance;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR**

**APPUYÉ PAR TANYA GARRICK RHICARD**

**ET RÉSOLU :**

Conditionnellement à la réception d'une déclaration en lien avec la déclaration linguistique et à la réception d'une déclaration d'intégrité :

- De conclure un contrat de gré à gré avec l'organisme Pleins Rayons pour la surveillance d'une zone de correspondance à Cowansville pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 30 novembre 2028;
- D'autoriser la signature de l'entente par la directrice générale de la MRC de Brome-Missisquoi;

Le montant estimatif global de ce mandat est de 6 492,50 \$ par année, plus les taxes applicables, pour un total approximatif de 19 477,50 \$ plus taxes pour les trois années.

**ADOPTÉ**

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**471-1125**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2025-2027 – PROGRAMME DE SOUTIEN AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA)**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi a acquis la compétence en matière de transport adapté;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Brome-Missisquoi organise et assure la gestion du service de transport adapté pour l'ensemble des municipalités de son territoire;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Brome-Missisquoi fait appel à des fournisseurs externes, notamment des compagnies d'autobus et de taxis, pour assurer le service;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Brome-Missisquoi dispose d'une grille tarifaire en vigueur pour les services de transport adapté sur son territoire, adoptée par résolution du conseil;

**CONSIDÉRANT** que la présente résolution vise à confirmer l'adoption par le conseil de la MRC des prévisions budgétaires et du Plan de transport et de développement des services 2025–2027 du transport adapté;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Brome-Missisquoi prévoit contribuer financièrement au fonctionnement du service à hauteur minimale de 20 % du budget annuel, conformément aux exigences du Programme de soutien au transport adapté (PSTA) 2025–2027;

**CONSIDÉRANT** que le service de transport adapté a réalisé environ 27 000 déplacements en 2024 et prévoit en effectuer 27 300 en 2025, 28 100 en 2026 et 28 300 en 2027;

**CONSIDÉRANT** que le Programme de soutien au transport adapté 2025-2027 – Volet 1 exige l'adoption d'une résolution contenant les informations nécessaires pour que le ministère des Transports et de la Mobilité durable puisse prendre une décision;

**Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PHILIPPE DUNN  
APPUYÉ PAR MICHELLE CHAMPAGNE  
ET RÉSOLU :**

De s'engager à respecter les critères d'admissibilité du Programme de soutien au transport adapté (PSTA) 2025–2027.

De confirmer que l'offre de service en transport adapté de la MRC de Brome–Missisquoi respecte les exigences minimales établies par le ministère, notamment quant aux plages horaires et aux déplacements vers les territoires limitrophes.

De confirmer l'engagement de la MRC de Brome–Missisquoi à contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget annuel de fonctionnement du service.

De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une contribution financière de base, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté – Volet 1, qui s'élève à 390 704 \$ pour l'année 2025, à 420 000 \$ pour l'année 2026 et à 428 400 \$ pour l'année 2027.

D'autoriser la directrice générale de la MRC de Brome–Missisquoi à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉ**

**472-1125**

**FERMETURE DU SERVICE DE TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI POUR LA PÉRIODE DES FÊTES (2025-2026)**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de préciser les modalités de fonctionnement du service de transport et de la mobilité de la MRC de Brome-Missisquoi pour la période des Fêtes 2025-2026;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'informer la clientèle du service des dates de fermeture et de reprise des activités;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR DENIS VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU :**

De modifier l'horaire du service de transport et de la mobilité pour la période des Fêtes comme suit :

**Bureau du service de transport et de la mobilité :**

- Fermeture complète : du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclusivement;
- Reprise de l'horaire normal : le 5 janvier 2026.

**Fermeture du service de transport et de la mobilité :**

- Fermeture : les 25 décembre 2025 et 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**ADOPTÉ**

**RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU 28 OCTOBRE 2025**

Nathalie Grimard présente le rapport du comité de gestion des matières résiduelles, lequel s'est tenu le 28 octobre dernier.

**Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi**

**BUDGET 2026 – MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Le conseil prend acte des recommandations du comité pour le poste budgétaire lié aux matières résiduelles.

473-1125

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'OPTIMISATION DE L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL PAR ZONE-ÉCO**

**CONSIDÉRANT** que RECYC-QUÉBEC a annoncé le « *Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois – 3<sup>e</sup> édition* » le 7 octobre 2025;

**CONSIDÉRANT** que lorsqu'un projet est accepté, le montant d'aide financière minimal est de 30 000 \$ et que le montant maximal est de 400 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que « l'aide accordée ne pourra excéder 70 % des dépenses totales admissibles du projet »;

**CONSIDÉRANT** que les dépenses admissibles concernent notamment :

- Des honoraires professionnels (sous-traitants impliqués dans le projet, honoraires engagés pour la préparation de la demande, etc.);
- Équipements, matériel et fourniture (achat ou location d'équipement, logiciels informatiques, achat ou location de matériel roulant, etc.);
- Bâtiments et infrastructures (construction, achat ou modification de bâtiment, etc.);
- Communications (graphisme, production et diffusion de visuel, impression, etc.);

**CONSIDÉRANT** qu'un projet d'optimisation de l'écocentre régional est présentement en déploiement et qu'il vise principalement à :

- Agrandir l'espace de réemploi (éco-don) et acquérir de nouveaux supports à bois;
- Construire une nouvelle zone d'expédition et réaménager l'espace afin d'augmenter la fluidité du site ainsi que l'optimisation de l'entreposage;
- Embaucher les employés supplémentaires nécessaires pour assurer le bon déroulement des nouvelles activités et répondre au nombre grandissant de visites à l'écocentre;

**CONSIDÉRANT** que le 18 mars 2025, la MRC, via la résolution numéro 120-0325 indiquait notamment à Zone-Éco qu'advenant qu'un programme de subvention devienne disponible en lien avec ledit projet d'optimisation et que celui-ci se qualifie, une demande d'aide financière devrait être déposée par Zone-Éco, en collaboration avec la MRC, et Zone-Éco devra en assurer les suivis nécessaires;

**CONSIDÉRANT** que le programme d'aide financière permet des dépenses rétroactives « *si la date de dépôt est antérieure au 1<sup>er</sup> avril 2026, les dépenses engagées entre le 1<sup>er</sup> avril 2025 et la date de dépôt seront admissibles, si elles respectent aussi les autres critères d'admissibilité et si le projet est accepté* »;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAIS  
APPUYÉ PAR KAREN CRANDALL  
ET RÉSOLU :**

De demander à Zone-Éco de déposer une demande d'aide financière à RECYC-QUÉBEC, en collaboration avec la MRC, avant le 1<sup>er</sup> avril 2026 dans le cadre du *Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois – 3<sup>e</sup> édition*.

**ADOPTÉ**

**Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi**

**COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT**

**BUDGET 2026 – AMÉNAGEMENT**

Le conseil prend acte des recommandations du comité pour le poste budgétaire lié à l'aménagement.

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ HORS COMITÉ**

**474-1125**

**AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 114-7-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME – VILLE DE SUTTON**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Sutton a transmis à la MRC, le 6 octobre, le règlement numéro 114-7-2025, modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme 114-1;

**CONSIDÉRANT** que le règlement a pour objet d'intégrer des dispositions relatives à la construction d'une rue publique dans le secteur du Vieux-Verger et d'assurer la concordance au plan particulier d'urbanisme relatif au secteur du Vieux-Verger;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID**

**APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS**

**ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 114-7-2025 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**475-1125**

**AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 115-21-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE – VILLE DE SUTTON**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Sutton a transmis à la MRC, le 6 octobre, le règlement numéro 115-21-2025, modifiant le règlement de zonage 115-2;

**CONSIDÉRANT** que le règlement a pour objet la création des zones H-47, H48, H-49, P-14 et CONS-5 ainsi que l'adoption des grilles des spécifications et des dispositions particulières requises à la réalisation du projet du Vieux-Verger;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAIS**

**APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAULT**

**ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 115-21-2025 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**476-1125**

**AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 116-6-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT – VILLE DE SUTTON**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Sutton a transmis à la MRC, le 6 octobre, le règlement numéro 116-6-2025 modifiant le règlement relatif au lotissement 116;

**Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi**

**CONSIDÉRANT** que le règlement a pour objet d'ajuster des dispositions relatives à la largeur minimale et la pente minimale d'une rue locale afin d'assurer la concordance au Plan particulier d'urbanisme relatif au secteur du Vieux-Verger;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SIMONEAU**  
**APPUYÉ PAR TANYA GARRICK RHICARD**  
**ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 116-6-2025 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**477-1125**

**AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 73-6-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – VILLE DE SUTTON**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Sutton a transmis à la MRC, le 6 octobre, le règlement numéro 73-6-2025 modifiant le règlement relatif au PIIA 73;

**CONSIDÉRANT** que le règlement a pour objet d'intégrer des dispositions relatives aux espaces de stationnement et aux critères d'évaluation d'une demande de construction d'une rue publique dans le secteur du Vieux-Verger afin d'assurer la concordance au PPU relatif au secteur du Vieux-Verger;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SIMONEAU**  
**APPUYÉ PAR DENIS VAILLANCOURT**  
**ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 73-6-2025 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**COMITÉ DE GESTION DE L'EAU**

**BUDGET 2026 – GESTION DE L'EAU**

Le conseil prend acte des recommandations du comité pour le poste budgétaire lié à la gestion de l'eau.

**RAPPORT DU COMITÉ DE L'ÉVALUATION DU 29 OCTOBRE 2025**

Mélanie Thibault présente le rapport du comité de l'évaluation, lequel s'est tenu le 29 octobre dernier.

**BUDGET 2026 – ÉVALUATION**

Le conseil prend acte des recommandations du comité pour le poste budgétaire lié à l'évaluation.

**Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi**

**RAPPORT DU COMITÉ ALLIANCE DE LA SOLIDARITÉ BROME-MISSISQUOI DU 27 OCTOBRE 2025**

Nathalie Grimard présente le rapport du comité alliance de la solidarité Brome-Missisquoi, lequel s'est tenu le 27 octobre dernier.

**478-1125**

**OCTROI DES FONDS DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DANS LE CADRE DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (PAGMAP)**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Brome-Missisquoi est incluse dans la convention d'aide financière estrienne 2024-2029 de l'Alliance pour la solidarité dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (PAGMAP);

**CONSIDÉRANT** que la MRC dispose d'un montant global pour la durée de l'entente de 561 174 \$;

**CONSIDÉRANT** que le maintien du travail de proximité est une priorité identifiée par le milieu;

**CONSIDÉRANT** que le milieu recommande à la MRC que du montant total, une somme de 431 174 \$ soit réservée pour le travail de proximité et qu'une somme de 30 000 \$ soit réservée pour le transport d'urgence;

**CONSIDÉRANT** que le comité de pérennisation du travail de proximité recommande que le montant soit divisé par pôle selon le calcul suivant : un tiers du montant de base divisé en part égale par pôle, un tiers du montant selon la population et le dernier tiers selon la population à faible revenu établit par la mesure de faible revenu après impôt (MFR)-2021;

**CONSIDÉRANT** que huit organismes ont déposé des demandes de financement et l'analyse réalisée par le comité;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
APPUYÉ PAR MICHELLE CHAMPAGNE  
ET RÉSOLU :**

De financer les projets suivants, conditionnellement à l'obtention d'un avis de conformité par projet par la Table des MRC de l'Estrie (TME) :

Pôle de Bedford	La maison des jeunes « le Boum »	28 269 \$
Pôle de Bedford	Maison de la Famille des Frontières	28 269 \$
Pôle de Bromont	Centre d'action bénévole Marguerite Dubois	75 324 \$ (incluant 5 000 \$ pour le transport d'urgence)
Pôle de Cowansville	Le centre de pédiatrie sociale Main dans la main	37 376 \$
Pôle de Cowansville	Maison des jeunes le trait d'union	86 924 \$
Pôle de Farnham	Maison de la famille Farnham et région inc.	37 658 \$
Pôle de Farnham	La maison des jeunes de Farnham inc.	37 658 \$
Pôle de Lac-Brome	Action communautaire Lac-Brome	62 282 \$ (incluant 5 000 \$ pour le transport d'urgence)

Que la remise de la subvention à chaque promoteur soit conditionnelle à la signature de la déclaration d'intégrité et d'une déclaration en lien avec la situation linguistique, de tous les autres documents requis par la MRC, ainsi que sous réserve des versements des fonds par le gouvernement du Québec, et ce, conformément aux lois en vigueur.

**Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi**

Que la directrice générale ou la directrice générale adjointe soient autorisées à signer les protocoles d'entente et autres documents afférents avec les promoteurs pour les projets identifiés.

**ADOPTÉ**

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**RAPPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 5 NOVEMBRE 2025**

Mélanie Thibault présente le rapport de la séance ordinaire du comité administratif, lequel s'est tenu le 5 novembre dernier.

**479-1125**

**PAIEMENT AU CLD DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2025 DU FRR – VOLET 2**

**IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAIS  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement au CLD du versement de la subvention 2025 du FRR – Volet 2 au montant de 1 023 694 \$

**ADOPTÉ**

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**BUDGET 2026 DE LA MRC**

Le conseil prend acte des recommandations du comité pour l'adoption du budget 2026 de la MRC.

**480-1125**

**ORIENTATION EN LIEN AVEC LES COMITÉS**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Brome-Missisquoi assume un rôle croissant en matière de développement social, notamment par la gestion de plusieurs ententes, par la coordination et le suivi de plusieurs initiatives et partenariats régionaux;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'heure actuelle il existe plus d'un comité consultatif de la MRC qui traitent des enjeux en développement social, tel que le comité régional du Pacte Brome-Missisquoi, le comité de l'Alliance pour la solidarité et le comité administratif;

**CONSIDÉRANT** qu'il est opportun de faire un regroupement afin d'assurer une meilleure cohérence stratégique, une efficacité accrue dans le suivi des actions et une coordination optimisée des ressources humaines et financières pour les dossiers de développement social;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR KAREN CRANDALL  
APPUYÉ PAR MICHELLE CHAMPAGNE  
ET RÉSOLU :**

Lors des prochaines élections de comités, de créer un nouveau comité consultatif en développement social et d'abolir les comités suivants : comité régional du Pacte Brome-Missisquoi et le comité de l'Alliance pour la solidarité.

Que le nouveau comité développement social soit composé des membres suivants : six maires (1 maire par pôle de la MRC), un représentant du milieu scolaire, un représentant du milieu de la santé et un représentant du milieu communautaire.

**ADOPTÉ**

481-1125

**Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi**

**CONCLUSION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ DE LICENCE ET D'ABONNEMENT -  
EDILEXPERT (CONTRAT FERME) AVEC EDILEX INC. POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026  
AU 31 DÉCEMBRE 2028**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure un contrat, afin d'avoir accès à une plateforme informatique permettant de générer certains documents d'appel d'offres et certains contrats de gré à gré;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du Règlement 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC de Brome-Missisquoi, lesquelles permettent la conclusion du contrat visé de gré à gré;

**CONSIDÉRANT** la qualité des services recherchés, le degré d'expertise nécessaire, ainsi que la qualité des services déjà dispensés à la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le contrat entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et se terminera au plus tard le 31 décembre 2028;

**CONSIDÉRANT** que le contrat visé par la présente résolution portera le numéro 2025-42 aux fins de sa gestion administrative;

**CONSIDÉRANT** que le fournisseur est inscrit au *Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA)* de sorte qu'une déclaration d'intégrité n'est pas requise pour le contrat visé;

**CONSIDÉRANT** que le fournisseur a transmis à la MRC une déclaration en lien avec sa situation linguistique,

**CONSIDÉRANT** que le fournisseur n'est pas inscrit à la liste des entreprises non conformes au processus de francisation au 9 septembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que le projet est inclus au budget sous l'activité « Édilex » et le poste budgétaire 02-190-00-494;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LEE PATTERSON  
APPUYÉ PAR SERGE DUPUIS  
ET RÉSOLU :**

De conclure un contrat de gré à gré avec l'entreprise Edilex inc. afin d'avoir accès à une plateforme informatique permettant de générer certains documents d'appel d'offres et certains contrats de gré à gré au montant de 23 677,28 \$ plus les taxes applicables, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028.

D'autoriser la signature du contrat de licence et d'abonnement par la directrice générale.  
**ADOPTÉ**

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

482-1125

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PAVL POUR LE PLAN D'INTERVENTION SUR  
LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Brome-Missisquoi a pris connaissance des modalités d'application du volet Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Brome-Missisquoi désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'élaboration d'un plan d'intervention;

**Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT  
APPUYÉ PAR JEAN SIMONEAU  
ET RÉSOLU :**

Que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à élaborer un plan d'intervention selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Sylvie Beauregard, préfète de la MRC de Brome-Missisquoi est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, incluant la convention d'aide financière si applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉ**

**DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES À AUTORISER PAR LE CONSEIL, LE CAS ÉCHÉANT**

Aucune dépense supplémentaire n'est présentée à l'attention du conseil.

**ADOPTION DU BUDGET 2026 DE LA MRC À LA PROCHAINE SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2025**

Le budget de la MRC sera présenté pour adoption à la séance du 26 novembre 2025 à 19 h 30, conformément à la loi. Toute question peut être adressée à Mélanie Thibault, directrice générale.

**CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2025**

Mélanie Thibault présente le calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de novembre et décembre 2025.

**CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est présentée au conseil.

**QUESTIONS DIVERSES**

Le conseil procède à la période de questions diverses.

**VILLE DE SUTTON - CRÉATION D'UNE TABLE DE CONCERTATION**

Robert Benoît présente le projet de création d'une table de concertation.

**483-1125**

**MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG – DEMANDE D'APPUI – TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

**CONSIDÉRANT** que la performance de la station d'épuration de la municipalité de Frelingsburg n'est pas en mesure de respecter les exigences de rejets prescrites par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (« MELCCFP »);

**CONSIDÉRANT** que le non-respect des exigences de rejets empêche tout prolongement du réseau et bloque tout projet de développement depuis 2020;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Frelingsburg (« Municipalité ») a ainsi entrepris les études d'ingénierie, géotechniques et travaux de conduites afin de corriger le problème par le remplacement de sa station d'épuration depuis 2020;

**Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a défrayé à ce jour d'importantes sommes à même ses fonds disponibles de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (« TECQ ») et que le projet a subséquemment été retenu dans le cadre du programme de subventions PRIMEAU 1.1;

**CONSIDÉRANT** que le MELCCFP a autorisé la réalisation des travaux et que les documents d'appel d'offres sont prêts pour le lancement, sous réserve d'une autorisation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (« MAMH »);

**CONSIDÉRANT** que le MAMH vient d'interdire à la Municipalité de procéder à cet appel d'offres tant que le MAMH ne disposera pas de fonds suffisants dans le cadre de son programme PRIMEAU 1.2;

**CONSIDÉRANT** que la mise à niveau de la station d'épuration de la Municipalité a pourtant été jugée prioritaire par le MAMH;

**CONSIDÉRANT** que cette directive a pour conséquence de retarder le lancement de l'appel d'offres et des travaux de l'ordre d'un an, occasionnant encore des coûts supplémentaires pour le gouvernement et les résidents, avec des travaux éventuels en hiver 2027 et des mobilisations supplémentaires des équipes de travail;

**CONSIDÉRANT** que la ministre des Affaires municipales réitérait le 13 novembre 2025, son « engagement à travailler en collaboration avec les municipalités pour leur simplifier la vie » tout en précisant que « [I]es municipalités gagnent en efficacité lorsqu'elles évoluent dans un cadre qui valorise leur autonomie. Et ultimement, ce sont nos citoyens qui en bénéficient. C'est pour eux que nous travaillons tous »;

**CONSIDÉRANT** qu'entretemps la pollution générée par la station d'épuration dysfonctionnelle continue de contaminer la rivière aux Brochets et surtout les eaux de la baie Missisquoi identifiée comme une priorité d'assainissement conjointe avec les Américains;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait possible de réaliser un appel d'offres et différentes étapes administratives sans pour cela engager des dépenses avant le 1<sup>er</sup> avril 2026 tel qu'exigé par le MAMH;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR TANYA GARRICK RHICARD**  
**APPUYÉ PAR DENIS LAFLAMME**  
**ET RÉSOLU :**

D'appuyer la Municipalité de Frelingsburg.

De demander à la ministre des Affaires municipales d'assurer le financement des travaux d'assainissement devant être réalisés dans le programme PRIMEAU 1.2 conformément aux règles du Programme, de débloquer le moratoire en cours sur l'appel d'offres de la Municipalité de Frelingsburg et d'accélérer les procédures administratives afin que les travaux puissent être engagés dès le 1<sup>er</sup> avril 2026.

De transmettre une copie de la présente résolution à la direction régionale du MAMH, à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, Isabelle Charest, à la FQM et à l'UMQ, de même qu'à toutes les municipalités du territoire de Brome-Missisquoi, pour appui.

**ADOPTÉ**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Le conseil procède à la deuxième période de questions du public.

**Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN  
APPUYÉ PAR PHILIPPE DUNN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

Sylvie Beauregard, préfète

---

David Legrand, greffier